

450PPM DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée au capital de € 1.000
Siège social : 105 rue de l'Escalette – 59420 MOUVAUX
919 412 155 RCS Lille Métropole
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 DECEMBRE 2025

Le 29 décembre 2025 à 17 heures, les associés de la société 450PPM DEVELOPPEMENT se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président.

Sont présents :

- La société 450PPM, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de € 100, dont le siège social est au 105 rue de l'Escalette, 59420 Mouvaux, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 879 821 932,
Détenant 500 actions,
Représentée par son Président, Monsieur Valentin PRZYLUSKI,
- La société BOLIEUX CONSEILS, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de € 10.000, dont le siège social est au 28 rue des Bois, 77140 SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS, immatriculée au RCS de Melun sous le numéro 907 487 516,
Détenant 500 actions,
Représentée par son Président, Monsieur Christophe LANTOINE.

Total des actions des associés présents : 1.000 actions sur les 1.000 actions composant le capital social.

Monsieur Valentin Przyluski, agissant en qualité de Président de la société 450PPM, elle-même Président de la société 450PPM DEVELOPPEMENT, préside l'assemblée.

Le président constate que les associés présents possèdent 1.000 actions, soit l'intégralité des actions composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts à jour,
- Le rapport du président,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.



Le président déclare que tous les documents requis ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de 15 jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de sa déclaration.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société du 105 rue de l'Escalette – 59420 MOUVAUX au 10 rue du Chemin de Fer – 59100 ROUBAIX, et ce à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la première résolution, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société de la manière suivante :

« Article 4 – Siège social :

«

« Le siège social est fixé : 10 rue du Chemin de Fer, 59100 ROUBAIX.

«

« Il peut être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale extraordinaire
« des actionnaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

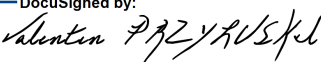
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

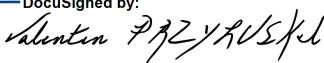
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les associés.

DocuSigned by:

B8E7516C9B004FA...

Le Président :
La société 450PPM, représentée par son Président,
Monsieur Valentin PRZYLUSKI

Les associés :

DocuSigned by:

B8E7516C9B004FA...

La société 450PPM,
Représentée par son Président,
Monsieur Valentin PRZYLUSKI

DocuSigned by:
christophe lantoine
EE627FFE28A047F...

La société BOLIEUX CONSEILS,
Représentée par son Président,
Monsieur Christophe LANTOINE